

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2021 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

Siège no. 3 vacant

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de
M. Jean-François Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que
requis.

3. Adoption de l'ordre du jour – 21 septembre 2021

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par
M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

263-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

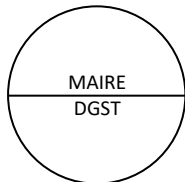
GESTION ET ADMINISTRATION

4. Modification du règlement d'emprunt 254-2021

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 254-2021 afin d'ajuster
le total des coûts selon l'estimation de la firme d'ingénieurs
ASP Experts-Conseils et la répartition des frais incidents, contingents et taxes
nettes, tel que l'annexe A corrigée du règlement en date du 31 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par
M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents (retrait de M. Pascal Bernier) :

264-09-2021 QUE le titre du règlement est remplacé par :



« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 260 400 \$ ET UN EMPRUNT DE 140 900 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DES CHEMINS LAMARTINE EST ET OUEST »

QUE l'article 2 du règlement numéro 254-2021 est remplacé par le suivant :

« ART. 2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est numéroté 254-2021 et intitulé « Règlement décrétant une dépense de 260 400 \$ et un emprunt de 140 900 \$ pour la réfection d'une section des chemins Lamartines Est et Ouest ».

QUE l'article 3 du règlement numéro 254-2021 est remplacé par le suivant :

« ART. 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'autoriser la Municipalité de L'Islet à emprunter un montant de 140 900 \$ et affecter un montant de 119 500 \$ du fond général pour effectuer les dépenses en immobilisations suivantes pour un total de 260 400 \$ tel qu'il appert à l'estimation des coûts (l'annexe A – corrigée) préparée et signée par Madame Marie Joannisse, directrice générale, datée du 31 août 2021 et l'estimation préparée par ASP Experts-Conseils en date du 29 avril 2021. Elles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante: »

Description	Affectation du fonds général	Emprunt municipal 10 ans	Total du projet
Réfection d'une section des chemins Lamartine Est et Ouest	119 500 \$	140 900 \$	260 400 \$
Total	119 500 \$	140 900 \$	260 400 \$

QUE l'article 5 du règlement numéro 254-2021 est remplacé par le suivant :

« ART. 5. PAIEMENT DES DÉPENSES

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Municipalité de L'Islet est donc autorisée à emprunter un montant de 140 900 \$ sur une période de 10 ans et d'affecter un montant de 119 500 \$ du fond général. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

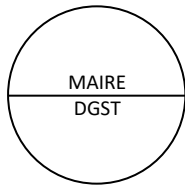
VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

5. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux et suivi environnemental en chantier pour les travaux de réfection de conduites sur la 3^e, la 4^e et la 7^e Rue, la 6^e Avenue Nord et le chemin de la Petite-Gaspésie

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire procéder au contrôle qualitatif des matériaux et suivi environnemental en chantier pour les travaux de réfection de conduites sur la 3^e, la 4^e et la 7^e Rue, la 6^e Avenue Nord et le chemin de la Petite-Gaspésie;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a reçu 3 soumissions :



Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné taxes exclues
Nvira Environnement inc.	114 025 \$
Laboratoires d'Expertises de Québec inc.	93 310 \$
LER inc.	89 590 \$

ATTENDU QUE la soumission de LER inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour la somme de 89 590 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier) :

- 265-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat de contrôle qualitatif des matériaux et suivi environnemental en chantier pour les travaux de réfection de conduites sur la 3^e, la 4^e et la 7^e Rue, la 6^e Avenue Nord et le chemin de la Petite-Gaspésie pour la somme de 89 590 \$ plus taxes à LER inc.

6. Octroi de contrat – Acquisition d'un camion de déneigement

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire acquérir un camion de déneigement;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission;

ATTENDU QUE la soumission de Globo Cam est valide et qu'elle est la seule, pour la somme de 293 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 266-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'acquisition d'un camion de déneigement pour la somme de 293 000 \$ plus taxes à Globo Cam.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 258-2021 par le MAMH.

7. Autorisation d'embauche – Journaliers-opérateurs à la voirie

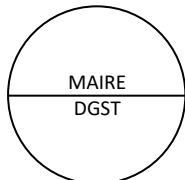
ATTENDU QUE deux postes de journaliers-opérateurs à la voirie sont présentement vacants;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, puis sur le site de la Fédération québécoise des municipalités, sur Emploi Québec, etc.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat des deux employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 267-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de Mme Alexandrine Couillard et de M. Guillaume Morin-Gagné à titre de journaliers-opérateurs à la voirie.



8. Demande d'analyse pour agrandir la zone de 50 km/h sur le boulevard Nilus-Leclerc dans le secteur Saint-Eugène – ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'agrandissement de la zone de 50 km/h sur le boulevard Nilus-Leclerc, dans le secteur Saint-Eugène;

ATTENDU QUE la municipalité doit passer par le ministère des Transports pour ce type de demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

268-09-2021 QUE la Municipalité de L'Islet demande au ministère des Transports d'analyser la requête afin d'agrandir la zone de 50 km/h sur le boulevard Nilus-Leclerc, dans le secteur de Saint-Eugène.

QUESTIONS / RÉPONSES

9. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 40 avec la proposition de M. Jean Lacerte.

Marie Joannisse, secrétaire-trésorière

Jean-François Pelletier, maire